

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 51/2023

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	26
Nombre de conseillers absents excusés	:	07
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	06
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, M. BIEBER, Mme HANSE, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, Mme LARCHER, M. NOWICKI, M. SURGA, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. LISSMANN), M. MADELLA (Procuration à Mme CASCIOLA), Mme HAZEMANN (procuration à Mme VUILLEMIN), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), Mme LOUIS (procuration à M. SURGA), Mme GAUROI.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2023

2.4 - FINANCES LOCALES

Budget 2023 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans le cadre du budget de l'exercice 2023, le Maire soumet à l'assemblée municipale le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

1) La ville envisage de remplacer les bornes escamotables sur le parking Ferry pour un montant de 16.000 €. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 125 « Voirie »	16 000,00 €
Chapitre 020 « Dépenses imprévues »	- 16 000,00 €

2) Suite à la chute de bardeaux, des travaux de réparation doivent être réalisés au centre socioculturel Gilbert JANSEM pour 8 974 €. Cette dépense étant prise en charge par notre assureur, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article 615221 « Entretien, réparation bâtiments publics » 8 974,00 €

Recettes de fonctionnement :

Article 7788 « Produits exceptionnels divers » 8 974,00 €

3) Dans le cadre du changement du logiciel état civil réalisé fin 2022, des crédits complémentaires sont nécessaires pour un montant de 730 €, afin d'effectuer la numérisation des actes en totalité sur 2022. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 127 « Mairie » 730,00 €
Chapitre 020 « Dépenses imprévues » - 730,00 €

4) La dématérialisation des marchés publics nécessite que ceux-ci soient archivés de façon sécurisée. Le coût de l'archivage des marchés dématérialisés sur le profil acheteur s'élève à 3 960 €. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6518 « Autres » 3 960,00 €
Chapitre 022 « Dépenses imprévues » - 3 960,00 €

5) La ville a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Regards Images pour l'organisation de l'exposition en plein air. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6574 « Subventions aux associations » 1 000,00 €
Chapitre 022 « Dépenses imprévues » - 1 000,00 €

6) Il est envisagé d'acquérir une tondeuse autoportée et une tondeuse auto-tractée afin de remplacer les matériels défectueux. Le coût total de ces acquisitions s'élève à 32 000 €. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Opération 94 « Aménagement espaces verts » 32 000,00 €
Chapitre 020 « Dépenses imprévues » - 32 000,00 €

7) Des dépenses ont été prévues initialement en section d'investissement et doivent être finalement comptabilisées en section de fonctionnement pour un montant de 16 020 €. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 94 « Aménagement espaces verts » - 4 000,00 €
Opération 34 « Matériel de voirie et atelier » - 2 020,00 €
Opération 196 « Nouvelle espace culturel » - 10 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » - 16 020,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »	- 16 020,00 €
Article 60633 « Fournitures de voirie »	6 020,00 €
Article 6156 « Maintenance »	10 000,00 €

Pris avis de la commission finances du 19 juin 2023,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour et 4 abstentions (M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS) **MODIFIE** le budget primitif de la Ville suivant les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2023	DM 1	Total
2315	22	125	Voirie		16 000,00	
2051	020	127	Mairie		730,00	
2158	823	94	Aménagements espaces verts		-4 000,00	
21578	023	34	Matériel de voirie et atelier		-2 020,00	
2313	33	196	NEC		-10 000,00	
21571	823	94	Aménagements espaces verts		32 000,00	
020	01	020	Dépenses imprévues		-48 730,00	
			TOTAL BUDGET	3 388 150,66	-16 020,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2023	DM 1	Total
021	01	021	Virement fonctionnement		-16 020,00	
			TOTAL BUDGET	3 388 150,66	-16 020,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2023	DM 1	Total
615221	33	011	Entretien, réparations bâtiments publics		8 974,00	
6518	020	65	Contrats de prestations de services		3 960,00	
60633	823	011	Fournitures de voirie		6 020,00	
6156	33	011	Maintenance		10 000,00	
6574	33	65	Subventions aux associations		1 000,00	
022	01	022	Dépenses imprévues		-4 960,00	
023	01	023	Virement investissement		-16 020,00	
			TOTAL BUDGET	10 785 917,68	8 974,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2023	DM 1	Total
77	33	7788	Produits exceptionnelles		8 974,00	
			TOTAL BUDGET	10 785 917,68	8 974,00	

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 03 juillet 2023
 Pour extrait conforme, Marly, le 03 juillet 2023

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
 Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
 057-215704479-20230627-51-2023-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2023
 Date de réception préfecture : 03/07/2023